

Préavis municipal n° 05/2023

Relatif à une demande de crédit de CHF 87'000.- pour financer la rénovation de l'éclairage public sur la commune de Villars-Ste-Croix

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission désignée par le Conseil s'est réunie le 4 septembre 2023 à 20h30 pour procéder à l'examen du préavis susmentionné.

Etaient présents :

Pour la Municipalité : Monsieur Georges Cherix, Syndic
 Madame Nicole Cattano, Municipale
 Monsieur Vincenzo Camuglia, Municipal
 Monsieur Nicola Cassetta, Municipal
 Monsieur Frédéric Strittmatter, Municipal

Pour la Commission : Madame Yolande Riche, Présidente
 Monsieur Pascal Muller, rapporteur
 Monsieur Michel Artar, membre
 Monsieur Marc Furrer, suppléant

Excusée : Madame Vivette Pilloud, membre

M. Cherix, syndic, nous souhaite la bienvenue en ouverture de séance.

Préalablement à cette séance, la COGEFI avait soumis ses questions à la Municipalité.

La motivation première de ce projet n'est pas essentiellement d'ordre économique, mais aussi d'ordre environnemental, à savoir le remplacement des ampoules actuelles utilisant de la vapeur de mercure qui seront prochainement interdites à la vente.

De plus, cela permettra d'assurer l'approvisionnement des futures lampes (LED) sur le long terme, tout en faisant des économies d'énergie et de maintenance.

Ci-dessous quelques points qui ont été discutés et relevés par la Commission :

- Les câbles prévus pour assurer la liaison des luminaires LED sont compris dans le coût estimatif, point 4 du préavis.
- La programmation de base des luminaires se fera de manière individuelle à la mise en service. Elle sera effectuée par le prestataire.
- 3 offres nous ont été présentées, la plus adéquate ayant le meilleur rapport qualité, prix et prestations de Service ayant été retenue par la Municipalité.
- A ce jour, un contrat de maintenance de l'éclairage public de CHF 4'800.- / an était en vigueur avec la Romande Energie, il ne sera pas renouvelé. Le nouveau prestataire donne 7 ans de garantie sur les nouveaux luminaires
- Après 5 ans, un contrat de maintenance sera établi. Le montant est anticipé à la baisse par rapport à l'actuel contrat avec la Romande Energie.

- La combinaison d'une durée de vie de 100'00 heures estimées et une consommation réduite de plus de moitié augure d'une économie à long terme pour l'éclairage communal.
- Il est à noter que d'une manière générale, les prestataires n'incluent pas les divers et imprévus dans leurs offres, raison pour laquelle ceci est indiqué séparément dans le coût estimatif, point 4 du préavis.

Conclusion :

Au terme de ce rapport, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Général de Villars-Ste-Croix

Vu le préavis municipal n°05/2023 ;

Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier ce projet ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

Décide


- a) D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 87'000.- pour financer la rénovation de l'éclairage public sur la commune de Villars-Ste-Croix ;
- b) De financer ce montant par la trésorerie courante ;
- c) De prévoir un amortissement budgétaire de CHF 8'700.- sur 10 ans ;
- d) De porter au budget de fonctionnement, dès la fin des travaux, l'adaptation des charges usuelles d'exploitation.

Pour la Commission :

La Présidente :



Yolande Riche



Michel Artar, membre

Le rapporteur :



Pascal Muller



Marc Furrer, suppléant

Villars-Ste-Croix, le 16 septembre 2023